



Formation et temps de travail

Par **prep18**, le **28/02/2013 à 11:28**

Bonjour, je suis préparatrice en pharmacie d'officine, rnrnHabituellement, lors d'une semaine normale de travail, je ne travaille pas le lundi matin, ensuite je travaille du lundi après-midi au mercredi. Mon jour de repos est le jeudi, puis je travaille vendredi et samedi.
rnrnProchainement je vais avoir une formation de deux jours qui aura lieu le lundi et le mardi. Mon patron m'a supprimé mon jour de repos en prétextant que je ne pouvais pas être absente 3 jours de la pharmacie. A-t-il le droit de faire ça ? rnrnJe croyais que des jours de formation équivalaient à des jours travaillés. Donc en théorie j'ai droit à mon jour de repos. rnrnJ'ai besoin de votre aide rapidement. rnrnMerci